

SÉANCE DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 NOVEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 5 novembre 2018, à 16 h 30. La séance est sous la présidence du Maire Vincent Deguise et les membres suivants sont présents: Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Mélanie Gladu, Michel Latour, Jacques Renaud et Ginette Richard. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, est également présent.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RECOMMANDATION CP-18-216

Tarification pour le transport de neige Saison 2018-2019

Considérant que les Entreprises Cournoyer Asphalte Ltée ont soumis une tarification de 1,55 \$ le mètre cube pour le transport de la neige ramassée à la souffleuse;

Considérant que ladite compagnie offre également de reconduire la tarification pour les camions 12 roues à 90,00 \$/heure et les camions 10 roues à 70,00 \$/heure pour des travaux spéciaux, tel le ramassage de la neige des stationnements et des culs de sacs;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel acquiesce à l'offre de la compagnie les Entreprises Cournoyer Asphalte Ltée pour une tarification à 1,55 \$ le mètre cube et un prix à l'heure, pour certains travaux spéciaux, en fonction de 90,00 \$/heure pour les camions 12 roues et 70,00 \$/heure pour les camions 10 roues.

RECOMMANDATION CP-18-217

Renouvellement des infrastructures municipales des rues Moreau, Pie X, Catherine et partie de Saint-Pierre Décompte progressif no 3

Considérant que la compagnie Danis Construction Inc., qui a obtenu le contrat pour le projet mentionné en rubrique, a produit une réclamation pour des travaux exécutés en date du 31 octobre 2018 intitulé « Décompte progressif no 3 »;

Considérant que la firme d'ingénieurs conseils Les Consultants S.M. Inc., dûment mandatée pour la surveillance des travaux du projet mentionné en rubrique, a procédé à une analyse du décompte progressif no 3 produit par ledit entrepreneur et recommande le paiement au montant de 784 276,62 \$, incluant les taxes et une retenue de 10%;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel effectue le paiement de 784 276,62 \$ incluant les taxes et la retenue de 10%, à l'entrepreneur Danis Construction Inc. pour les travaux effectués en date du 31 octobre 2018, le tout tel que décrit au décompte progressif no 3 et conformément aux avis de la firme d'ingénieurs conseils Les Consultants S.M. Inc., lesdits travaux étant financés par le règlement d'emprunt numéro 373.

RECOMMANDATION CP-18-218

Nouveaux lampadaires architecturaux de rues
Achat de candélabres lumineux et jardinières suspendues

Considérant que les rues Catherine, Pie X, Moreau et une partie de Saint-Pierre ont fait l'objet d'une réfection complète incluant l'installation de nouveaux luminaires architecturaux de rues;

Considérant que le Conseil municipal désire poursuivre son programme d'embellissement en installant sur les nouveaux lampadaires de rues des candélabres lumineux ainsi que des jardinières suspendues;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

D'autoriser le Directeur Général et Secrétaire-trésorier à procéder aux achats de candélabres et jardinières suspendues pour les nouveaux lampadaires architecturaux.

ARÉNA

Le Secrétaire-trésorier fait état des activités de l'aréna ainsi que des diverses correspondances.

PARCS ET LOISIRS

RECOMMANDATION CP-18-219

Soirée des bénévoles 2018
Adoption des dépenses 2018

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE le rapport des dépenses pour la soirée des bénévoles 2018 soit adopté tel que soumis.

RECOMMANDATION CP-18-220

Gibelotte annuelle 2019

Considérant que les membres du Conseil sont d'avis de reconduire, pour 2019, la présentation de la traditionnelle Gibelotte annuelle;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE le traiteur Buffet Michel soit retenu pour la préparation de cent-vingt-cinq (125) repas avec dessert lors de la tenue de la Gibelotte annuelle, du 7 novembre 2019, sous réserve de l'approbation de sa tarification.

QUE la politique de vente de boissons ainsi que l'émission de billets (125) soient reconduits.

QU'une demande de permis de vente de boissons soit adressée à la Régie des alcools, des jeux et des courses.

QUE l'activité soit tenue dans la salle Olivar Gravel.

RECOMMANDATION CP-18-221

Renouvellement des baux
pour les locataires du local des 3 Âges ainsi
que du local des Lions de Saint-Joseph-de-Sorel

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel reconduise les baux pour l'année 2019 des locataires du local des 3 Âges, nommé le Centre communautaire le Chez-Nous de Saint-Joseph, ainsi que le local du 2^e étage attribué au Club Lions de Saint-Joseph-de-Sorel, le tout aux mêmes conditions qu'antérieurement.

RECOMMANDATION CP-18-222

**Chez-Nous de Saint-Joseph
Contrat location de salle - bingo
Renouvellement 2019**

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

DE décréter aucune augmentation au contrat de location de la salle municipale Olivar Gravel, pour l'année 2019, du Centre communautaire le Chez-Nous de Saint-Joseph, pour la tenue de leur bingo récréatif, qui est de 550 \$ par mois, avec aucune modification aux clauses du contrat.

RECOMMANDATION CP-18-223

**Féerie des Lumières
du 11 au 13 Janvier 2019**

Considérant qu'un brunch déjeuner musical se tiendra le 13 janvier 2019, à 11h00, lors des activités de la Féerie des Lumières 2019 à la salle municipale;

Considérant que les membres du Conseil désirent vendre deux-cents (200) billets, au coût de 5,00 \$, pour l'activité du Déjeuner Brunch Musical;

Considérant que les membres du Conseil désirent un brunch déjeuner avec dessert pour servir aux convives;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

D'opter pour un brunch déjeuner musical avec dessert au coût total de 20,00 \$/par personne, taxes non incluses, servi par le traiteur "Buffet Michel".

De mettre en vente deux-cents (200) billets, au coût de 5,00 \$, pour l'activité du Déjeuner Brunch Musical qui se tiendra le dimanche 13 janvier 2019, à 11h00, aux salles municipales.

RECOMMANDATION CP-18-224

**Fleurons du Québec
Aménagement floral des jardinières de lampadaires
et achat de produits floraux pour la distribution aux citoyens**

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel demande des propositions pour l'aménagement floral des jardinières suspendues sur les lampadaires de rues ainsi que pour la fourniture, selon les mêmes quantités que la saison 2018, de fleurs annuelles en caissettes (moitié conventionnelle et moitié en cascade), en boîtes à fleurs, en jardinières suspendues, en vivaces en pot et du terreau paysager pour la distribution aux citoyens lors de la journée horticole 2019.

RECOMMANDATION CP-18-225

**Dossier demande de subvention
Programme d'emploi « Emplois d'été Canada 2019 »**

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel autorise M. Martin Valois, directeur général et secrétaire-trésorier, à présenter, pour et au nom de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, une demande de subvention pour le programme d'emploi « Emplois d'été Canada 2019 ».

RECOMMANDATION CP-18-226

Parc de la Pointe-aux-Pins Réhabilitation de la berge et de la rampe de mise à l'eau

Considérant que les travaux de réfection d'une descente de mise à l'eau au parc de la Pointe-aux-Pins à Saint-Joseph-de-Sorel impliquent des interventions dans la rive et le littoral du fleuve Saint-Laurent;

Considérant qu'une demande d'examen a été soumise au ministère des Pêches et Océans Canada (MPO) ;

Considérant qu'une demande d'autorisation a été soumise au ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

Considérant qu'une demande d'autorisation a été transmise au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF) ;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel s'engage à respecter les demandes des Ministères (MFFP et MELCC) et à assurer un suivi des plantations, pour bonifier l'habitat du poisson, qui seront effectuées sous la cote de crue 0-2 ans (LNHE) sur 1, 3 et 5 ans, suite à la réalisation des travaux. La Ville s'engage également à effectuer les correctifs nécessaires, afin d'en assurer la pérennité.

REPRÉSENTATION

RECOMMANDATION CP-18-227

Représentation

En réponse aux invitations formulées ci-après, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

- Société d'Agriculture de Saint-Hyacinthe et Richelieu
Invitation au Gala Excellence : **Refusée**
- Groupe d'Entraide Sorel-Tracy
Souper Spaghetti: **20,00 \$**

SUBVENTION, COTISATION, PUBLICITÉ

RECOMMANDATION CP-18-228

Subvention, Cotisation, Publicité

En réponse aux demandes formulées ci-après, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

- Union des municipalités du Québec (UMQ)
Adhésion 2019 : **4 617,91 \$ - Budget 2019**
- Club Optimiste de Sorel-Tracy - Tournoi Provincial Atome
Publicité: **300,00 \$ - Budget 2019**
- CJSO 101,7FM
Vœux de Noël et du Nouvel An - 15 messages : **305,00 \$**
- Chambre de Commerce et d'industrie de Sorel-Tracy
Adhésion 2018-2019 : **165,00 \$**
- Groupe d'Entraide Sorel-Tracy (GEST)
Activité Levée de fonds « Souper Spaghetti » : **50,00 \$**

AUTRES OBJETS

Analyse budgétaire

L'analyse budgétaire 2018 (réel au 23 octobre 2018 et estimé pour le reste de l'année) est déposée au Conseil municipal par Martin Valois, directeur général et secrétaire-trésorier.

Déclaration d'intérêt des élus

Tous les membres du Conseil municipal, assistant à la présente séance de la Commission permanente, ont remis au directeur général et secrétaire-trésorier, Martin Valois, leur «Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil», et ce conformément à la Loi provinciale.

RECOMMANDATION CP-18-229

Centre Animalier Pierre-De Saurel Renouvellement - Adhésion 2019

Considérant que la directrice générale, Véronique Gauthier, a déposé une offre de service pour le renouvellement de notre adhésion au "Centre Animalier Pierre-De-Saurel" pour le contrôle des animaux ";

Considérant que ladite Directrice générale a confirmé que le service des plaintes à l'acte est toujours offert à la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et inclus à l'offre de service;

Considérant que les membres du Conseil désirent renouveler leur l'adhésion à ce service incluant le service de plaintes à l'acte et l'émission des constats d'infractions;

Considérant que l'annexe à l'offre de service propose de statuer sur le coût des médailles des chiens et des chats, pour 2019, au montant de 30 \$ pour les chiens et 20 \$ pour les chats avec une diminution de 5 \$ pour un animal stérilisé et/ou micropucé et une autre diminution de 5 \$ si un animal est stérilisé et micropucé;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel adhère, pour l'année 2019, à l'offre de service déposée par le "Centre Animalier Pierre-De-Saurel", au montant de 9 000,00 \$, plus les taxes, pour le contrôle des animaux ainsi que tous les autres termes de ladite offre incluant le service des plaintes à l'acte.

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel accepte l'offre de service pour la tarification des médailles 2019, le tout tel que mentionnée ci-haut ainsi que pour l'émission des constats d'infractions.

QUE tous les employés du Centre Animalier Pierre-De Saurel soient autorisés à émettre, pour et au nom de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, des constats d'infraction afin de faire respecter les règlements en vigueur concernant le contrôle des chats, chiens et autres animaux.

RECOMMANDATION CP-18-230

Bilan de l'eau potable 2017 Approbation

Considérant que dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la municipalité doit fournir un rapport annuel;

Considérant que la municipalité doit également installer des compteurs d'eau dans le secteur non résidentiel (industries, commerces, institutions, mixtes ciblés et immeubles municipaux), ainsi qu'un échantillon de vingt (20) compteurs d'eau dans le secteur résidentiel ou sur des secteurs représentatifs;

Considérant que l'installation des compteurs d'eau n'a pas été complétée au 1^{er} septembre 2018, date limite établie par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) depuis 2014;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel s'engage d'ici le 1^{er} septembre 2019 à :

- Prévoir le montant nécessaire, au budget 2019, pour réaliser les travaux
- Transmettre au MAMH un échéancier incluant :
 - Soumission de l'appel d'offre
 - Octroi du contrat
 - Calendrier mensuel d'installation des compteurs

RECOMMANDATION CP-18-231

Autorisation pour le ministère de la Sécurité publique (MSP) de transmettre à la MRC de Pierre-De Saurel (MRC) les résultats de l'outil d'autodiagnostic sur la préparation générale aux sinistres

Considérant que le gouvernement du Québec a publié le 20 avril 2018 le règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

Considérant que la date d'entrée en vigueur de ce règlement est le 9 novembre 2019;

Considérant que le ministère de la Sécurité publique a transmis un outil d'autodiagnostic sur la préparation générale aux sinistres à l'attention des municipalités;

Considérant que les résultats de l'outil d'autodiagnostic sur la préparation générale aux sinistres peuvent être compilés pour l'ensemble des municipalités par le MSP et transmis à la MRC;

Considérant que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 a publié le programme d'aide financière pour la préparation des municipalités locales aux sinistres;

Considérant que le volet 2 du programme d'aide financière offre un montant additionnel en cas d'action regroupée avec une ou plusieurs autres municipalités admissibles pour la totalité ou une partie des actions de ce volet;

Considérant que la compilation des résultats des outils diagnostic municipaux permet de dresser un portrait de la situation régionale et des besoins communs en sécurité civile;

Considérant que cette information peut aider les municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel à préparer leur demande dans le cadre du programme d'aide financière;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE le Conseil municipal autorise le ministère de la Sécurité publique à transmettre à la MRC de Pierre-De Saurel les résultats fournis par l'outil d'autodiagnostic municipal sur la préparation générale aux sinistres.

QUE l'information fournie par le ministère de la Sécurité publique soit utilisée par la MRC de Pierre-De Saurel pour appuyer l'ensemble des municipalités dans leur démarche de préparation aux sinistres.

RECOMMANDATION CP-18-232

Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)

Considérant qu'une correspondance, datée du 31 octobre 2018, a été adressée au Conseil des maires de la MRC de Pierre-De Saurel par les maires des villes de Saint-Joseph-de-Sorel et de Sorel-Tracy demandant d'assumer son obligation citoyenne et que l'ensemble des municipalités formant la MRC de Pierre-De Saurel participent au financement du transport collectif entre le terminus du boulevard Poliquin de Sorel-Tracy et le terminus du métro Longueuil;

Considérant que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel désire entériner ladite demande;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel entérine la demande conjointe des maires des villes de Saint-Joseph-de-Sorel et de Sorel-Tracy de demander à l'ensemble des municipalités formant la MRC de Pierre-De Saurel de participer au financement de ce transport collectif interurbain selon le partage de quote-part telle qu'établie à la MRC de Pierre-De Saurel.

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier porte à l'attention des membres la correspondance reçue et expédiée depuis la dernière séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

RECOMMANDATION CP-18-233

Levée de la séance

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la séance soit levée.

Maire

Secrétaire-trésorier